



Dispositif *Urssaf*

Optimisation de la
rémunération des salariés



Améliorez le pouvoir d'achat de vos collaborateurs, sans alourdir votre masse salariale.

Il existe un dispositif prévu par la réglementation permettant, dans certaines situations, d'améliorer la **rémunération nette de vos salariés** sans générer les cotisations habituellement associées à une augmentation de salaire.

Contrairement à la prime transport, ce mécanisme ne repose pas sur un plafond unique mais sur des conditions d'éligibilité précises définies par l'Urssaf.

Ils peuvent notamment s'appliquer lorsque :

- *le salarié est contraint d'utiliser son **véhicule personnel** pour se rendre sur son lieu de travail;*
- *le salarié utilise régulièrement son véhicule personnel dans le **cadre de ses missions professionnelles** (chantiers, rendez-vous clients, dépôts en banque, déplacements chez un partenaire, chez le comptable, etc.).*

Pour de nombreuses entreprises situées hors de Paris et de l'Île-de-France, ce dispositif constitue un véritable levier d'attractivité et de fidélisation.

Les avantages pour vos salariés

Lorsque les conditions sont réunies, ces indemnités présentent plusieurs bénéfices :

- un complément de rémunération net de cotisations et dans les limites prévues par la réglementation, exonéré d'impôt ;
- un montant clairement identifiable sur le bulletin de paie ;
- une amélioration immédiate du pouvoir d'achat ;
- une rémunération mieux valorisée dans le cadre de certains projets personnels ou démarches financières.



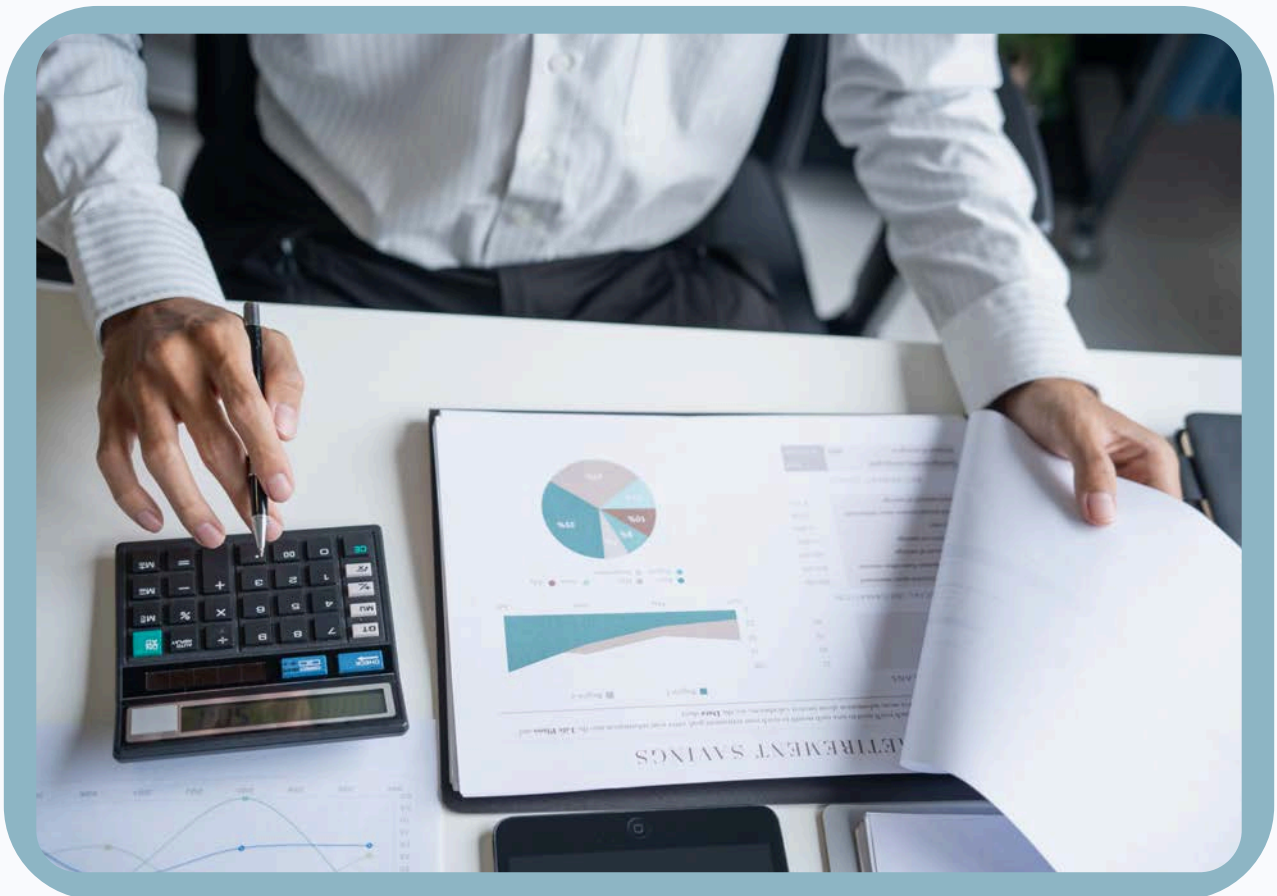
Le salarié bénéficie ainsi d'un avantage concret sans qu'il soit assimilé à une augmentation de salaire classique.

Les avantages pour votre entreprise

Ce dispositif vous permet de :

- renforcer votre politique de rémunération ;
- fidéliser vos collaborateurs ;
- améliorer votre attractivité auprès des candidats ;
- optimiser vos coûts de rémunération dans le respect du cadre réglementaire.

Une solution simple à mettre en œuvre, avec un impact immédiat pour vos équipes.



Une mise en place rapide

Notre accompagnement comprend :

1

L'analyse de l'éligibilité de chaque salarié ;

2

La sécurisation juridique et sociale du dispositif ;

3

La mise en place administrative ;

Dans la plupart des cas, le dispositif peut être opérationnel dès le mois suivant.

Une seconde solution pour compléter votre politique RH

Selon la situation de votre entreprise, un second dispositif peut également être mobilisé.

Il permet, sous réserve des conditions d'application, d'attribuer à chaque salarié un avantage mensuel compris entre 10 € et 500 €, sans aucune charge pour l'entreprise.

Cette solution peut concerner l'ensemble des salariés de l'entreprise.

Nous analysons votre situation afin d'identifier la combinaison de dispositifs la plus pertinente.



Une étude personnalisée

Avant toute mise en œuvre, nous réalisons une analyse complète afin de déterminer :

- *les salariés pouvant bénéficier du dispositif ;*
- *les montants pouvant être attribués ;*
- *les économies réalisables ;*
- *la solution la plus adaptée à votre politique de rémunération.*

Chaque dossier est sécurisé en amont et validé avec nos partenaires juridiques et comptables afin de garantir une application conforme aux dispositions en vigueur.

Contactez-nous !

Stratégie Fred

Contact : 05 37 07 37 08
Mail : impact@kdekom.com

www.kdekompro.fr
www.lagence.pro
www.100tretiens.fr
www.youmusikme.fr
www.laktu.fr

*Du lundi au jeudi de 11h à 14h
Fermé tous les jours fériés.*